

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 29 juin 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, Maire

Présents : ESCALET André, VICENTE DE ANDRADE José, CAMPAYS David, LAC Amandine, TREVE Thibault, DULILE Mathieu, TREVE Edmond, MAILHARRIN Gilberte, MAILHARRIN Géraldine, ALBERTO Pierre

Secrétaire de séance : DULILE Mathieu

Date de la convocation : 23.05.2020

Date d'affichage : 30.06.2020

ORDRE DU JOUR

1/ Fixation du taux des impôts locaux 2020

Madame le Maire rappelle qu'en 2020, la Commune ne peut plus décider du taux de la taxe d'habitation.

La Commune bénéficiera en 2020, d'une compensation de l'Etat pour cette taxe d'un montant de 86 950 euros.

Pour les deux autres taxes, Madame le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2019, à savoir :

- Foncier bâti : 12.35%
- Foncier non bâti : 35.00%

Elle demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux en 2020 et de maintenir les taux votés en 2019.

Ces taux appliqués aux bases notifiées par les services fiscaux permettront d'obtenir un produit pour le foncier bâti et le foncier non bâti de 51 128 euros. A ce montant la compensation pour la taxe d'habitation de 86 950 euros doit être ajoutée.

Le total perçu par la Commune sera de 138 078 euros.

2/ Budget 2020

Madame le Maire rappelle que le projet de budget a été examiné en commission des finances le 22 Juin 2020.

- La section de fonctionnement s'élève à 325 056 euros
- La section d'investissement s'élève à 40 685 euros

Le budget global proposé est de 374 420 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget 2020 tel que présenté.

3/ Imputation des dépenses à l'article 6232

Le Trésorier de la Commune souhaite que les dépenses qui seront payées à l'article 6232 soient précisées par délibération du Conseil Municipal.

Cet article est intitulé « Fêtes et cérémonies » et Madame le Maire propose que les dépenses suivantes y soient imputées :

- frais liés à la célébration de cérémonies officielles
- frais liés à la Fête Communale
- frais liés aux événements marquants de la vie publique
- frais liés à l'organisation de diverses manifestations (repas 3^{ème} Age, réceptions, réception personnel communal, élus, Noël école, tous frais de repas, boissons, cadeaux et cartes-cadeaux, panier-repas....)
- frais liés à des événements exceptionnels (inauguration)
- frais liés à des événements à caractère familial (naissances, mariages, décès, Fête des Mères,)

4/ Désignation des délégués de la Commune aux commissions de la Communauté de Communes du Pays de NAY (2 délégués par commission)

La Communauté des Communes du Pays de NAY a transmis la liste des commissions qui seront proposées pour cette nouvelle mandature.

Ces commissions seront officialisées lors d'un prochain Conseil Communautaire dès que celui-ci sera en place.

Madame le Maire propose à ses collègues de désigner les délégués de la Commune à ses commissions.

Commission Tourisme –Montagne :

- LAC Amandine
- TREVE Thibault

Commission Développement économique :

- DULILE Mathieu
- CAMPAYS David

Commission Culture et sports :

- TREVE Edmond
- ALBERTO Pierre

Commission Jeunesse/Emploi/Insertion et Coopérations :

- MAILHARRIN Géraldine
- ALBERTO Pierre

Commission Eau-Assainissement :

- ESCALET André
- CAMPAYS David

Commission Finances :

- DAUGAS Sylvie
- MAILHARRIN Gilberte

Commission Déchets :

- ESCALET André
- VICENTE DE ANDRADE José

Commission Petite Enfance :

- DAUGAS Sylvie
- TREVE Thibault

Commission Administration Générale -TIC :

- DAUGAS Sylvie
- ESCALET André

Commission Aménagement de l'Espace- PCAET :

- TREVE Edmond
- DULILE Mathieu

Commission Action Sociale, Service aux Personnes et Habitat :

- MAILHARRIN Géraldine
- LAC Amandine

Commission Mobilités :

- CAMPAYS David
- VICENTE DE ANDRADE José

Questions diverses

Sur « l'aire de passage » il y a des quantités importantes de déchets de toute nature

David CAMPAYS s'est renseigné sur les tarifs d'évacuation de ces déchets par une société et communique les informations à ses collègues.

André ESCALET effectue le compte rendu de la réunion de la commission « travaux » qui s'est réunie le samedi 20 Juin 2020.

Il a été décidé de repeindre la façade de l'école, le préau et le lambris de l'avant-toit.

Ces travaux seront effectués, par les élus, à compter du 11 Juillet 2020.

José VICENTE DE ANDRADE indique qu'un chêne près de la salle des fêtes est dangereux car malade.

Des devis seront demandés pour abattre cet arbre.

Madame le Maire demande que la commission vie associative se réunisse prochainement.

La réunion est fixée au 30 juillet 2020 à 18 h 30 à la Mairie.



BALIROS le 30 Juin 2020
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie DAUGAS'.

Sylvie DAUGAS.